

NOUS, Maire de la Ville d'HAUBOURDIN ;
Vu le Code de la Route ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la demande présentée par le **Comité des Fêtes du P'tit Belgique pour le dépôt de gerbe à la stèle des Fusillés** ;
Considérant qu'il appartient à l'Autorité Municipale de prendre toutes mesures pour assurer la commodité et la sécurité de la circulation en vue d'éviter les accidents ;

Interdiction de circulation
n° 8.3.345/2024

ARRÊTONS

ARTICLE 1 :

Le samedi 14 septembre 2024 de 9h45 à 11h00 la circulation sera interdite à tout véhicule sur l'itinéraire suivant, au fur et à mesure de l'avancement du défilé :

- Avenue Roger Salengro (angle Beaupré)
- Avenue de Beaupré

ARTICLE 2 :

Des barrières seront mises en place par les services municipaux.

ARTICLE 3 :

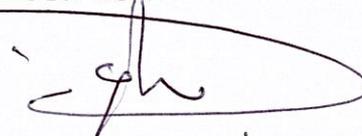
Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie,
Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale,
Monsieur l'Inspecteur Principal, responsable du Commissariat d'Haubourdin,
Monsieur l'Adjudant de Gendarmerie,
Monsieur le Commandant de Corps des Sapeurs Pompiers d'Haubourdin sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à HAUBOURDIN, le lundi 9 septembre 2024



Pour le Maire
L'Adjoint Délégué

Sebastien DEGARDIN



ALD